Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (2016)

Heft: 2110

Artikel: Mariage : une initiative populaire en tenue de camouflage : a deux questions distinctes, le oui unique n'est pas acceptable

Autor: Delley, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1023363

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mariage: une initiative populaire en tenue de camouflage

A deux questions distinctes, le oui unique n'est pas acceptable

Jean-Daniel Delley - 22 janvier 2016 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28823

Avec son initiative *«Pour le couple et la famille. Non à la pénalisation du mariage»*, le PDC avance masqué. Il prône l'égalité fiscale pour mieux cimenter la définition du mariage.

Nous sommes en 2011, année électorale. Lancer une initiative populaire fait partie de la panoplie habituelle des moyens de campagne. Le PDC ne lésine pas et annonce deux initiatives en faveur de la famille, son terrain de prédilection.

L'une demande l'exonération fiscale des allocations familiales. Elle sera sèchement rejetée en mars 2015 par trois votants sur quatre et par l'ensemble des cantons. L'autre veut mettre fin à la pénalisation fiscale du mariage et figure au programme des votations fédérales du 28 février prochain.

En 2011 déjà nous dénoncions (DP 1914) la démarche du PDC consistant à camoufler sous un vernis social – la justice fiscale – sa conception conservatrice du mariage. Le camouflage est habile.

Fiscalement, les couples mariés sont défavorisés, personne ne le conteste. Il y a plus de trente ans, le Tribunal fédéral a dénoncé cette situation qui n'a toujours pas été complètement corrigée. L'initiative devrait donc trouver un large soutien. Mais elle porte également sur un autre objet, beaucoup moins évident: une définition du mariage que rien n'imposait, entendu comme *«l'union durable réglementée d'un homme et d'une femme»*. Or cette définition constitutionnalise l'exclusion sous ce nom d'une union durable de personnes de même sexe.

Et en faisant du mariage une communauté économique aux yeux du fisc, l'initiative barre la route à d'autres modes de taxation propres à atténuer cette pénalisation fiscale, tels le *splitting* ou la taxation individuelle.

Le PDC s'est aperçu tardivement du point faible de son initiative, qu'il appelle désormais *«Pour l'égalité fiscale du mariage»*.

Pour son président Christophe Darbellay, le mariage défini par l'initiative n'est qu'un point de détail qui ne doit pas occulter la question fiscale. En réalité, cette définition représente un pion de taille des conservateurs dans le débat sur l'avenir de l'institution du mariage: au côté du PDC, l'UDC est largement représentée dans le comité interpartis de soutien à l'initiative.

Parce qu'elle ne respecte pas le principe de l'unité de la matière, le Parlement aurait dû invalider cette initiative. C'est donc au souverain de manifester son opposition à une double question – la définition du mariage et la taxation du couple – à laquelle on ne peut exiger une seule réponse positive.